

PRÉFECTURE  
DE LOIR-ET-CHER  
23 NOV. 2023



**PRÉFET  
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNE DE SAINT-MARC-DU-COR**

**REGISTRE DE CONSULTATION DU PUBLIC**

**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

relatif à la demande d'enregistrement déposée  
par M. Guillaume GOUJON en vue d'augmenter, en nombre  
d'animaux équivalents, la capacité de son exploitation d'élevage de  
volailles  
à SAINT-MARC-DU-COR.

CONSULTATION DU PUBLIC RELATIVE

à

LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT DÉPOSÉE PAR M. GUILLAUME GOUTON EN VUE D'AUGMENTER, EN NOMBRE D'ANIMAUX EQUIVALENTS, LA CAPACITÉ DE SON EXPLOITATION D'ÉLEVAGE DE VOLAILLES À SAINT-MARC-DU-COR

En exécution de l'arrêté du 21/09/2023 de monsieur le préfet de Loir-et-Cher, je soussigné, M:me Anne GAUTIER, Maire ai ouvert, ce jour, le présent registre, coté et paraphé, contenant 8 feuillets pour recevoir pendant une durée de 4 semaines, du 16 octobre 2023 au 13 novembre 2023 les de heures à heures les de heures à heures les de heures à heures les de heures à heures les de heures à heures

les observations du public.



A ST MARC DU COR, le 16/10/2023

Première journée :

Le 17/10/2023 de 9 heures 00 à 18 heures 30

1 - Observations de M.

AUCUNE OBSERVATION

Le 20/10/2023 de 9h30 à 12h30

OBSERVATIONS DE : Concernant le projet de l'exploitation des volailles de M. Gouton Guillaume.

A ce jour nous sommes contre ce projet, si aucune action n'est envisagée pour les semaines suivantes :

(PS : merci de parapher chaque page et compléter la page 12 à la fin de la consultation)

Handwritten signature or mark at the bottom right corner.

concernant la voirie des fontaines au n°5 il y a des mesures indispensables à mettre en place sur cette toute petite route communale qui n'est pas conçue pour supporter encore plus d'aller-retours réguliers de camions au tonnage important (Volailles, nourriture etc...) de plus elle est en rive de notre maison ce qui entraîne des vibrations importantes et des fissures par exemple quand les camions passent au pied de la maison il y a des tremblements à l'intérieur de l'habitation et nous avons déjà des détériorations visibles et ce depuis le 2<sup>ème</sup> pavillon alors je m'interroge ??

conclusion :

Renforcer cette route qui n'est plus adaptée à la situation actuelle - passer à une solution - voir aménager un autre passage

cordialement  
M et Mme DEBARDERE PASIAL  
5 rue Les fontaines  
41170 St Marc du Cor

le 24/10/2023 de 9h30 à 12h30

observations = /

le 27/10/2023 de 9h30 à 12h30

consultation

OBSERVATIONS =

les observations feront l'objet d'un courrier adressé à M le Préfet ou mail

M<sup>me</sup> J. ANDRE

Le Pontillon

41170 St Marc du Cor

le 27/10/2023 de 09h30 à 12h30

Concernant l'augmentation du nombre des volailles va encore engendrer des odeurs supplémentaires -

Avec le deuxième élevage mis en place nous subissons de plus en plus de désagréments avec les odeurs. Une augmentation du nombre de ces volatiles va ajouter plus de fumier à évacuer et le passage des tracteurs dans le village de Saint du Cor ne sera qu'accentuer. Nous sommes donc contre ce projet.

M et Mme Sammut

1 Rue des Ecluses - 41170 St Marc du Cor -

le 31/10/2023 de 9h30 à 12h30

observations = /

le 03/11/2023 de 9h30 à 12h30

observations = /

le 07/11/2023

observations = /

le 10/11/2023

observations

l'augmentation du nombre de volailles va entraîner une augmentation des nuisances →

(odeurs, augmentation fréquence poids lourds), ce qui entraîne notre avis défavorable.

Ch. Delavoin E. Meunier

26 rue du Coulet - 41170 St Marc

10/11/23.

Nes observations relatives à la demande de M<sup>r</sup> Goujon en vue d'augmenter en nombre d'animaux qu'il élève, la capacité de son exploitation de volailles, font l'objet d'un mail envoyé à M<sup>r</sup> le préfet après d'expliquer les raisons de mon avis défavorable.

M<sup>me</sup> OROQUETTE

4 rue du Coulet

41170 Saint Marc du Cor,

Pour résumer sur ce registre mes craintes sont les suivantes : Outre l'aspect très important de bien être animal qui dans les conditions érites ne le permettrait pas avec 1 poule pour 22 cm<sup>2</sup> même si la loi l'autorise, il est évident que les nuisances olfactives qui sont déjà insupportables en PLEIN COEUR DE BOURG, le seront encore plus, en fonction du vent, à l'avenir.

De même concernant l'épandage, les nuisances quant à elles sont multiples, non seulement olfactives mais également environnementales avec une hausse considérable du

taux de nitrates dans les sols.

La relation de transport est de même augmentée ce qui représente également une nuisance sans même parler du détachement inhabituel des étables.

Toutes ces raisons me poussent à donner un avis défavorable dans l'état actuel de son projet.

MC OROQUETTE

B

A



Lined writing area on page 8.

Lined writing area on page 9.



Le 13 novembre 2023 à 17 heures 00

Le délai d'enquête étant expiré,

Je, soussigné, Anne GAUTIER déclare clos le présent registre

qui a été mis à la disposition du public pendant \_\_\_\_\_ jours consécutifs

du 16/10/2023 au 13/11/2023 aux horaires ouvertures de

de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures La Mainie

et de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Les observations ont été consignées au registre par 5 personne(s)  
(pages n° 1 à 5).

En outre, j'ai reçu \_\_\_\_\_ lettre(s) ou notes écrites qui sont annexées au présent registre.

~~1 - Lettre du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_~~

~~2 - Lettre du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_~~

~~3 - Lettre du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_~~

(signature et cachet)



Series of horizontal lines for additional notes or observations.



